

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Nistral Industrie

Site inspecté :

Arles

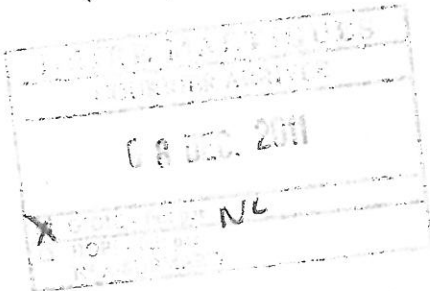
Date de l'inspection :

5/12/2011

Constat de l'Inspecteur :

Les stockages de liquide susceptible de créer une pollution ne sont pas associés à une rétention

INSPECTION



Ecart aux dispositions de :

Art. 7-5-3. Retentions de l'APC du 21 juin 2007

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

guant.

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Nous allons mettre en place un bac de rétention sous les stockages d'huile et de carburent dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Engagement satisfaisant - A renfermer lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 13/12/2011

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Site inspecté :

Date de l'inspection :

Constat de l'inspecteur :

Présence de déchets type papiers, aérosols, plastiques, ferrailles... Pas de zone aménagée pour les stockages par nature de déchets.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art. 5-1.2 Séparations des déchets
APC du 21 juin 2007

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

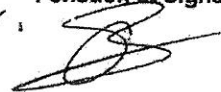
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

géral. 

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en place de containers pour séparation des déchets dans un délai de 2 mois.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Engagement satisfaisant - A vérifier lors d'une prochaine inspection -

L'inspection le : 13/12/2011

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Fisbral Industrie

Site inspecté :

Arles

Date de l'inspection :

5/12/2011

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La zone de criblage du sel se situe en dehors du périmètre autorisé

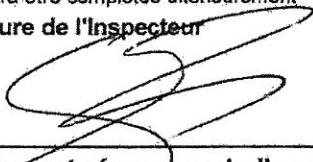
Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art. 1-2.2 - situation de l'établissement
ARC du 21 juin 2007.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

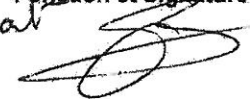
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

géral


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La zone va être évacuée dans un délai de 45 j.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Engagement satisfaisant. A vérifier lors d'une prochaine inspection

L'inspection le :

13/12/2011

 Fiche soldée le :